F.R.C.169

Case
FRC
13443

OPINION

DE

M. D'ALLARDE,

Sur la réégibilité des membres de l'Assemblée nationale.

MESSIEURS,

CETTE queſtion vous preſſe entre deux intérêts, le vôtre, celui du peuple : j'en conclus que ce dernier ſera ſeul écouté ; après tant de ſacrifices faits à l'intérêt général, le dernier, le plus grand, ſans doute, qu'il vous reſte à faire, eſt celui de vous-mêmes.

Il ſuffira donc de vous démontrer que la queſtion de la réégibilité, telle que le comité l'a propoſée, ſeroit une atteinte à l'intérêt général.

Je vais appuyer cette démonſtration ſur les principes de la politique, de la morale, de l'expérience.

J'ai cru que la défiance étoit la plus ſure garde du berceau de la liberté.

Je combattrai d'abord le ſyſtême de la réélection par les conſidérations politiques.

THE NEWBERRY
LIBRARY

On argumente en faveur du principe, que rien ne peut limiter le droit d'élection, qu'il eſt fondé ſur la liberté : mais il eſt une conſidération plus haute, plus ſouveraine; celle de la ſureté du corps politique, cette baſe ſur laquelle repoſe la liberté même : la liberté fléchit devant l'intérêt ſocial; c'eſt à ce principe ſauveur des empires, que les lois doivent leur origine ; elles ne circonſcrivent l'action que dans ce qu'elle peut avoir de nuiſible. L'exercice de la liberté s'abaiſſe alors devant la hauteur du ſalut public.

Je leverai bientôt le voile qui couvre la plaie immenſe dont le frapperoit le ſyſtême de la réélection : mais je ſuis la marche de ma démonſtration, je continue de développer devant vous la chaîne des principes politiques.

La repréſentation nationale eſt fondée ſur ce principe, que l'agrégation ſociale étant trop nombreuſe pour qu'on puiſſe concevoir une délibération univerſelle, on ne pouvoit obtenir le réſultat de la volonté générale, que par des volontés partielles revêtues de ſon aſſentiment.

Ce mode, imparfait ſans doute, eſt le ſeul que comporte la nature des choſes.

Ce principe conduit à celui-ci. Plus on comptera de ces volontés partielles, & plus on ſe rapprochera de la volonté générale ; car plus on additionne de fractions, moins on eſt éloigné de l'entier. Or en renouvellant totalement les membres du corps repréſentatif, vous ajoutez d'une manière plus immédiate à cette maſſe de volontés dont ſe compoſe la volonté générale, parce qu'alors vous en doublez le réſultat qui reſte un au contraire ſi les mêmes ſont réélus.

En mettant de nouvelles volontés dans la balance de celles qui ont déterminé l'œuvre de la conſtitution, vous lui donnez un poids plus inébranlable ; vous l'armez de plus d'appuis, vous l'entourez de plus de reſpects; d'ailleurs de cette nouvelle repréſentation ſe compoſeroit une

eſpèce de ratification ſolennelle de la conſtitution : par de nouveaux repréſentans le peuple concourt davantage à ce grand œuvre : il l'a ſanctionné, ſans doute ; mais ce nouveau concert de volontés eſt en quelque ſorte le ciment indeſtructible qui peut en lier les fondemens.

Le ſyſtême de l'entier renouvellement du corps légiſlatif ſe rapproche davantage du ſyſtême d'égalité que vous avez dû rétablir. Chacun ſortant de la carrière après l'avoir parcourue, il reſte à un plus grand nombre la faculté d'y deſcendre ; ainſi la condition de tous devient plus égale : par-là le pouvoir alterne pour ainſi dire : il parcourt plus d'anneaux de la chaîne ſociale : preſque tous exercent l'empire, & nul ne le retient ; la loi domine, & non le légiſlateur. Eh ne dites pas... c'eſt éteindre le feu du génie, c'eſt abreuver les talens de découragement, que de fermer à ceux employés dans cette convention les portes du temple de la légiſlature ſuivante ! oubliez-vous que l'auſtère déſintéreſſement, que l'abnégation de ſoi-même ſont les premières vertus républicaines, qu'elles ſeules peuvent & doivent régénérer nos tems corrompus, qu'il faut établir en maxime & ſur-tout en exemple que la plus grande récompenſe de ceux qui ſervent la patrie, doit être l'honneur ineſtimable de l'avoir ſervie ? Vous ne voulez qu'être utiles ? eh bien vous le ſerez hors de la légiſlature. Vous pourrez encore rendre la patrie confidente de vos penſées : vous les verſerez dans des écrits civiques ; l'arme de la liberté, l'imprimerie vous conſervera une exiſtence politique : par-là vous aſſiſterez en quelque ſorte au milieu de la choſe publique, par-là vous pourrez en arrêter encore les oſcillations, & préparer, ſuivre, diriger ſes mouvemens vers le bien général.

Vous ne prétendez pas, ſans doute, que ceux qui vous ſuivront, tiendront les rênes de l'adminiſtration d'une main plus inexpérimentée : ce ſeroit déprécier ſon ſiècle, injurier la France, calomnier une nation : qu'eſt-ce qu'un rayon devant un foyer de lumière ?

Je pense d'ailleurs que les esprits qui ont fait une révolution, ne sont pas propres à la consolider. Le régime du calme est un autre que celui de la tourmente; il est tems que la France travaillée de principes convulsifs, se repose dans des principes d'ordre & de paix : c'est à la prudence à garder ce que la force a conquis. Il a fallu l'arracher aux vices de l'ancienne constitution par des secousses; mais aujourd'hui cette marche anéantiroit les bienfaits de la nouvelle; elle nous porteroit sur les routes de l'anarchie, pente glissante & rapide au bas de laquelle est le gouffre du despotisme.

L'esprit constitutionnel ne doit donc plus être l'esprit révolutionnaire : l'état des choses est changé & tel à-peu-près qu'il doit être. La manœuvre ne devant plus être la même, il n'est plus besoin du même pilote; le plus grand des malheurs seroit de porter à un ordre de choses établi l'habitude d'esprit contractée dans un ordre de choses qu'il fallait détruire.

Je sens que j'arrive aux considérations morales, elles se pressent en foule au devant de mon esprit.

Par la réélection vous ouvrez la porte à la perpétuité des emplois; il faut armer le peuple contre cet enthousiasme, qui le portant à tout déférer à ceux qui le défendent, le précipite au-devant de la servitude.

Alors se forme du côté de ceux élevés par le peuple, une habitude de commander, & du côté du peuple une habitude d'être gouverné qu'ils savent entretenir en le conduisant plutôt par la passion qui entraîne, que par la réflexion qui n'émeut jamais.

Cet homme qui avoit profondément creusé l'immortalité, Machiavel dit aux tyrans : *flattez le peuple, vous l'enchaînerez.* Je vous dénonce cette exécrable théorie. Songez combien il seroit facile à l'aide d'un civisme hypocrite de faire proroger son pouvoir; songez ensuite qu'en tout tems, en tout lieu, la prorogation du pouvoir

a fini par enfanter l'eſclavage. Dans une grande aſſemblée un homme peut élever un édifice immenſe de pouvoir ſur les preſtiges de l'éloquence ; & s'il joignoit à cet aſcendant les ſourdes manœuvres d'une intrigue tortueuſe, le coloſſe finiroit par écraſer.

Il faut éteindre d'ailleurs la torche des haines perſonnelles ; dans les violens aſſauts livrés à cette aſſemblée, les eſprits ſe ſont exaſpérés ; ils ſe ſont ſaturés d'animoſités, de vengeance ; prenons garde que ces diſpoſitions ne ſoient portées à la prochaine légiſlature. Elle doit exercer l'empire de la paix ; nous avons aſſez exercé celui de la guerre. Il eſt même d'humanité de laiſſer ſe cicatriſer les bleſſures profondes des vaincus ; les légiſlateurs qui vont vous ſuivre pourront être ennemis des abus ſans l'être des perſonnes. Vous ne le pouvez pas.

Il me reſte à ouvrir devant vous le livre de l'hiſtoire à vous ramener à l'école de l'expérience.

Je vais parler d'Athènes & de Rome :

Athènes ſentit tous les dangers d'un pouvoir exceſſif & prolongé : alors naquit l'oſtraciſme ; je ne prétends point juſtifier cette ingratitude politique ; mais le principe fut pur, l'application ſouvent injuſte, le principe étoit que tout homme puiſſant eſt à craindre ; l'oſtraciſme leur parut le ſeul moyen de paraliſer tout pouvoir qui alarmeroit la choſe publique. Elle n'avoit point ainſi arrêté les Piſiſtrates, les Periclès : ils montèrent au faite de la tyrannie. La faveur populaire, l'éloquence, la corruption en furent les degrés, Athènes alors fut enchaînée.

La non-réélection ſans préſenter les vices de l'oſtraciſme, en renferme du moins les avantages.

L'hiſtoire de Rome préſente trois époques où la liberté fut anéantie : à ces trois époques le pouvoir fut impolitiquement prorogé.

Les decemvirs ſont élus pour réformer les lois ; ils les

réforment : le peuple eſt appellé, conſulté : le peuple eſt cher à leurs yeux, ils lui attribuent les jugemens & la ſanction des lois: un ſeul faiſceau ſans hache eſt porté devant eux; le jour des comices arrive, ils mendient l'honneur d'être réélus, ils le ſont. Le maſque tombe, l'appareil de la tyrannie eſt déployé, douze faiſceaux les annoncent, la hache eſt arborée, un père ſaintement homicide ne peut arracher à leurs fureurs, le chaſte ſein de ſa fille, qu'en y plongeant le poignard.

Marius, contre toutes les lois de Rome, eſt nommé conſul ſept fois de ſuite; Marius fut l'auteur des proſcriptions... il marche au milieu du ſang, des tombeaux, des ruines. Ce tigre s'étoit appellé l'ami du peuple; il avoit fait plus, il l'avoit d'abord ſervi. Telle eſt l'obliquité aſtucieuſe des oppreſſeurs : ils paroiſſent ſacrifier au génie du bien public, mais c'eſt aux pieds de ſon autel qu'ils attendent les victimes.

Tel fut Céſar : il calcula l'idolatrie du peuple.

Quand les racines du deſpotiſme l'étendent dans les volontés, c'eſt alors qu'il eſt trop tard pour l'abattre, la tyrannie ſurvit au tyran.

Prévenez ces malheurs, Meſſieurs, tuez la tyrannie dans ſon germe; mais, vient-on vous dire, la ſimple réélection facultative tous les deux ans, ne préſente pas les dangers d'une perpétuité conſtitutionnelle? eh quoi, Meſſieurs, la domination de l'intrigue, l'irréſiſtibilité de l'enthouſiaſme ne ſont-ils pas connus? les élemens impurs mais actifs, dont ſe compoſent les réputations populaires, ne ſubſiſtent-ils pas? ces moyens mènent rapidement à l'équivalent d'une perpétuité conſtitutionnelle. Il eſt d'ailleurs une vérité effrayante : les peuples ou les collections d'individus ont comme un ſimple individu, la maladie des paſſions; elles ſont même chez eux plus actives, parce qu'elles ſe propagent contagieuſement; c'eſt ſur ces paſſions que l'eſpoir de la domination & ſes moyens ſont combinés.

Lorſque les Romains voulurent réélire Lucius Quintus ; ce grand homme ne voyant que la patrie, les conjura au nom de leur intérêt le plus cher, de l'oublier & de nommer de nouveaux conſuls.

Je vous vois, Meſſieurs, rivaliſer cet héroïſme, & diſſuader votre intérêt; vous allez donner un grand exemple en redevenant ſimples ſujets de la loi. J'entendois vos ennemis s'écrier : ils vont rétablir l'ariſtocratie dans une eſpèce de ſénat ; mais vous démentirez ces honteuſes impoſtures, vous prouverez votre déſintéreſſement en rentrant dans la claſſe citoyenne, & ne croyez point perdre vos titres auprès du peuple, vous en conquerez de nouveaux, vous ne quittez un empire, que pour en exercer un autre, celui de la vertu.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.